

lorsque nous sommes revenus ici. Aujourd'hui la discussion s'engage de nouveau. Un autre crédit fut demandé et la somme d'argent accordée il y a deux ans a été dépensée en dépit de l'engagement qu'on avait pris. L'an dernier, un nouveau crédit fut voté, et le ministre fit une promesse semblable. Nous revenons ici cette année et nous constatons que l'argent a encore été employé et que le ministre n'a pas tenu parole. C'est ainsi qu'on nous leurre d'une année à l'autre, qu'on foule ses promesses aux pieds pendant qu'on jette l'argent par les fenêtres.

M. BLAIN : Quand a-t-on dépensé cette somme, ces \$5,000 qu'on a employés depuis la dernière session du parlement ?

L'honorable M. HYMAN : Au cours des mois d'avril, de mai et de juin de l'année courante.

M. BLAIN : Ma foi, c'est une manière bizarre d'administrer les affaires publiques. Aux citations faites par le représentant de Middlesex-nord (M. Sherritt), j'ajouterai une observation du député de Huron-sud (M. McEwen). Commentant la promesse qui a été faite au gouvernement lorsqu'il fut question de cette entreprise pour la première fois, l'honorable député disait, l'an dernier :

Ils n'ont encore construit aucune manufacture et n'ont fondé aucune industrie qui nous justifierait de continuer les travaux.

Plus loin il ajoutait :

Le quai a déjà coûté \$10,000 et je suis fâché d'avoir à dire que l'argent a été très imprudemment dépensé ! Dans les circonstances, je ne puis approuver cette dépense, car neuf sur dix de mes électeurs croient que l'argent voté a été imprudemment dépensé.

Voilà une déclaration du représentant du comté, qui est un partisan du ministre. Sans me laisser arrêter par la pensée que la personne visée a eu assez d'influence auprès des autorités pour les engager à entreprendre ces travaux, je me contenterai de lire ce que le représentant de Huron-sud a dit au sujet de cette affaire :

Ce qui me surprend, c'est qu'un homme de cette réputation puisse gagner le gouvernement à dépenser de l'argent là où le besoin ne s'en fait pas sentir et ne s'en fera pas sentir avant de nombreuses années.

Il est regrettable que le ministre et son parti fassent tant de dépenses inutiles, au dire même du représentant des électeurs du comté, tandis qu'ils négligent les besoins d'autres endroits. De l'aveu du député ministériel élu par ce collège électoral, cet individu a trompé le gouvernement en l'engageant à se livrer à cette dépense de \$10,000. A la dernière session, notre collègue a élevé la voix et blâmé le gouvernement de s'être lancé dans cette entreprise. Ainsi que le député de Grey-est l'a fait ressortir, le ministre des Travaux publics nous promettait il y a deux ans de ne plus rien faire avant d'examiner les travaux. On nous a

renouvelé cette promesse l'an dernier et on vient encore nous demander \$5,000 pour cette entreprise, bien que le représentant du comté ait déclaré que ce quai n'est d'aucune utilité, que le besoin ne s'en fait pas sentir et ne s'en fera pas sentir avant de nombreuses années et nonobstant ce que l'on a dit de l'emploi des dix premiers mille dollars. L'an dernier, le député du comté disait :

Le quai a déjà coûté \$10,000, et je suis fâché d'avoir à dire que l'argent a été très imprudemment dépensé ! Sur le rivage, il y a sept ou huit caissons et il y en a dans deux ou trois pieds d'eau. Voilà tout le résultat que l'on a obtenu en dépensant \$10,000.

Après une pareille déclaration, après que le représentant du comté eut dit que la population n'avait pas besoin de ce quai, le ministre et ses amis, sachant que le promoteur de cette entreprise n'avait pas tenu sa parole, font une nouvelle dépense de \$5,000 ! Ensuite, le ministre tend un autre appât aux électeurs, en disant : Nous examinerons la question de nouveau et nous dépenserons peut-être davantage.

L'honorable M. HYMAN : Assurément, l'honorable député ne désire pas me prêter des propos que je n'ai pas tenus.

M. BLAIN : Je ne veux pas dénaturer les paroles du ministre, mais j'ai cru qu'elles faisaient allusion à ce qui pourrait avoir lieu cet automne ou à une autre date rapprochée. Selon moi, c'est jeter l'argent par les fenêtres. Cette dépense n'est pas excusable. Après le langage que le représentant avait tenu le 19 mai 1903, le gouvernement envoya un fonctionnaire là-bas et dit au ministre des Travaux publics : Dépensez cet argent. Ne vous préoccupez pas des \$10,000 ; et vogue la galère ! Nous savons de science certaine que ce quai est inutile et nous tenons du représentant du comté que les gens de l'endroit n'en ont que faire. Ce quai dont le public n'a pas besoin revêt de l'importance aux yeux d'un gouvernement prodigue qui a de l'argent à semer dans les comtés où des travaux publics ne sont pas nécessaires et qui négligent d'autres comtés où de sages dépenses seraient profitables. J'espère que le ministre qui a pris la direction des affaires du ministère s'inspirera de principes économiques différents et que, l'an prochain, il aura d'autres exemples que celui-là à donner à la population.

Thessalon, Ont.—Brise-lames, \$15,000.

L'honorable M. HYMAN : Ces travaux sont adjugés.

M. SPROULE : En quoi consistent-ils ?

L'honorable M. HYMAN : Dans la construction d'un brise-lames. Le prix convenu est de \$19,000. Le coût probable de l'entreprise sera d'environ \$21,000. Le gouvernement demande \$15,000 dans le budget principal et il demande \$5,500 de plus dans le budget supplémentaire pour achever les travaux.